

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité à 10 ans

A l'occasion de la séance de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) qui se tient mercredi 18 novembre 2019, Lorient agglomération fait le bilan des actions menées depuis dix ans sur le territoire.

Issue de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale pour l'accessibilité (CIA) de Lorient Agglomération créée en 2009 a pour ambition de promouvoir un changement de regard et de comportement de la société pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. Parmi ses obligations, figure la rédaction d'un rapport annuel qui vise à établir un état des lieux de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap en lien avec les compétences de l'agglomération en matière de cadre bâti existant, de voirie, d'espaces publics, de transports collectifs, ou encore de politiques d'accès aux services (loisirs, tourisme, communication, événementiel...). Les actions mises en place depuis dix ans s'articulent autour de trois grands axes de travail : faciliter la mobilité et la continuité du cheminement, changer les regards et agir en faveur de l'inclusion et valoriser la conception universelle dans les projets du territoire.

Faciliter la mobilité et la continuité du cheminement

En 2016, les deux agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) concernant le réseau de transports et le patrimoine bâti ont été au centre des préoccupations. Lorient Agglomération et les 25 communes du territoire ont poursuivi leur engagement pour prendre en compte les normes d'accessibilité dans les aménagements, les travaux de maintenance et plus généralement dans chaque conception de nouveau projet.

La commission a atteint ses objectifs dans ce domaine en coordonnant les études, en accompagnant les communes dans une stratégie partagée de mise en accessibilité pour répondre avec cohérence à la loi de 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» puis à l'ordonnance de 2014. Parallèlement, la lisibilité des travaux et des aménagements a été renforcée pour être de plus en plus efficace.

L'outil du Système d'information géographique (SIG) est aujourd'hui cité comme référence au niveau national. Il a permis l'intégration de données sur l'accessibilité du territoire dans le portail national www.handimap.org Il renseigne sur les niveaux d'accessibilité des cheminements et des infrastructures afin que les personnes en situation de handicap circulent le mieux possible. Les réunions de concertation avec les élus, associations et techniciens montrent la forte implication de chaque collectivité dans les différentes études qui ont été mises en place depuis la création de la CIA pour améliorer les conditions d'accessibilité du territoire.

Changer les regards et agir en faveur de l'inclusion

Différents projets ont été réalisés pour permettre aux personnes en situation de handicap de s'inscrire plus facilement dans des pratiques culturelles, sportives ou touristiques et profiter de moments de plaisir et de partage. Plus de 300 séances de travail ont été organisées durant ces dix dernières années (diagnostics de terrain, conseils, expertises, sensibilisation ...). Pour une prise en compte des besoins des usagers, les groupes de travail de la CIA ont œuvré dans le domaine de l'information, avec notamment la création d'un guide pratique et d'un onglet dédié sur le site internet, la transcription des magazines et documents en audio, l'édition d'un guide culturel en

écriture FALC (facile à lire et à comprendre...) et l'enrichissement du mappy de l'accessibilité. Dans le domaine du tourisme, deux guides adaptés pour les personnes en situation de handicap (week-end confort et balades confort) ont été créés. Les actions d'accompagnement et de soutien aux communes dans la mise en accessibilité de leurs manifestations ont été renforcées avec un partenariat particulier avec les organisateurs du Festival interceltique de Lorient. La formation au monde du handicap à destination des agents d'accueil et d'animation du territoire s'est généralisée.

Valoriser la conception universelle dans les projets du territoire

Considérée parmi les collectivités pionnières en matière de lisibilité des travaux, de formation et management des actions de mises en accessibilité, Lorient Agglomération fait partie aujourd'hui du réseau des Villes Inclusives de France piloté par la délégation ministérielle et animé par le Cerema. Ce rapprochement permet une approche plus stratégique et innovante des projets en faveur d'une accessibilité universelle. Plus largement, les connaissances et les travaux menés par les groupes de travail sont partagés le plus possible avec les autres villes de Bretagne Sud, en particulier Vannes, Quimperlé et Quimper.

Établissement public à caractère administratif, le Cerema capitalise une somme d'expertises unique en France. Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, il accompagne les territoires pour la réalisation de leurs projets.
www.cerema.fr

Dans la continuité des actions déjà menées, la CIA va poursuivre la dynamique engagée notamment dans le cadre du projet innovant Handicap Innovation Territoire (HIT). En partenariat avec le Centre mutualiste de rééducation et de réadaptation fonctionnelles de Kerpape et ID2Santé, le programme rentrera en phase opérationnelle dès 2020. Son objectif est de faire du handicap un levier d'innovation sociale et technologique au service des citoyens, tout en favorisant l'attractivité économique du territoire. Fédérant déjà soixante-dix partenaires (collectivités, institutionnels, académiques, entreprises, startups, associations, etc...), le projet HIT va se concrétiser sur une durée de 8 ans.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

